Envoyé en préfecture le 07/04/2022
Reçu en préfecture le 07/04/2022
Affiché le 07/04/2022
ID : 036-283600120-20220407-BU_20220407_010-DE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE L'INDRE

BUREAU

Séance du 7 avril 2022

Délibération BU_20220407_010

Autorisation d'ouverture ponctuelle du domaine de Lancosme - Convention type

VOTE : Adopté par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

0 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Considérant l'intérêt pour le SDIS d'organiser des formations de prévention incendie sur le massif de Lancosme;

DECIDE :

Article unique. La convention type, ci-annexée, établie entre CNP Assurances représenté par la Société Forestière de la Caisse des Dépôts et le SDIS de l'Indre est approuvé et Monsieur le président est autorisé à la signer à chaque session de formation.

Marc FLEURET

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux adressé au Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de l'Indre ou d'un contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges.